

## Isolation Thermique Intérieure - Concevoir et réaliser une ITI

Durée : 14 h	jeudi 19 septembre 2024 vendredi 20 septembre 2024	Lieu : <b>CAPEB 16</b> 24 Rue Guy Ragnaud 16000 ANGOULEME
-----------------	---	--

**Entreprise :** .....

Cochez la case vous concernant :  Moins de 11 salariés  Plus de 11 salariés

Adresse : ..... CP/VILLE : .....

Tél (bureau/portable): ..... Adresse mail : .....

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : ..... N°SIRET (14 chiffres) : .....

Stagiaire(s) ayant le statut de :  Chef d'entreprise non salarié  Conjoint collaborateur  Gérant non salarié

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Stagiaire(s) ayant le statut de :  Salarié  Gérant salarié



Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....


Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Coût de la formation : 530 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents 	<u>Non Adhérents CAPEB</u> + Frais administratifs de 60 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salarié</u> cotisant au  Après déduction de la prise en charge	40 €	100 €
Autres stagiaires	530 €	590 €

\* Frais administratifs offerts aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  : Contactez votre CAPEB départementale pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

**ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers**

**et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :**

- un extrait d'inscription au Registre National des Entreprises (RNE) (accessible sur le site <https://data.inpi.fr/>) de moins d'un an
- une attestation URSSAF de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à .....

Le .....

Signature et cachet de l'entreprise

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment

14 Rue des Frères Lumière - 86000 POITIERS - Tel : 05 49 45 89 72 - Mail : [contact@arfab.fr](mailto:contact@arfab.fr)  
SIRET : 393 135 017 00019 - Code APE : 8559A - N° de déclaration d'activité : 54 86 00436 86



# PROGRAMME FORMATION

## Isolation thermique intérieure (ITI) : Concevoir et réaliser une ITI

### Objectifs de formation

- Être capable de concevoir et dimensionner une enveloppe de bâtiment performante
- Être capable d'organiser la mise en œuvre du chantier en respectant les prescriptions et règles de l'art
- Être capable de contrôler sa réalisation conforme aux obligations réglementaires
- Être capable de conseiller son client sur le choix des matériaux ainsi que l'entretien de l'enveloppe pour maintenir sa performance

### Programme détaillé

#### Jour 1 : Première demi-journée :

- **De 9h à 9h30** : ouverture de session sous forme de présentations croisées puis évaluation diagnostique (questionnaire de début de formation).
- **De 9h30 à 10h** : Travaux en groupe en salle sur : Être capable de lister les éléments de vérification et de contrôle sur le chantier.
- **De 10h à 10h30** : Travaux en groupe sur plateau technique : Être capable d'appliquer et réaliser la vérification et le contrôle du chantier.
- **De 10h30 à 12h** : Travaux en groupe en salle : Être capable de définir les cas particuliers, réaliser le diagnostic spécifique à la situation ainsi qu'identifier les pathologies constatées.

#### Pause déjeuner de 12h à 13h

#### Deuxième demi-journée :

- **De 13h à 14h30** : Travaux en salle de groupe : Être capable d'associer les différentes composantes d'une paroi avec des simulations de conception.
- **De 14h30 à 15h30** : Travaux en groupe en salle sur : Être capable de gérer les interfaces entre les différents corps d'état.
- **De 15h30 à 17h** : Travaux en groupe sur plateau technique : Être capable de préparer le support pour préparer la mise en place de l'isolation.

### les + de la formation

Travaux pratiques en atelier  
50 % de la formation est dédiée à la pratique

✓ **Durée: 2 jours - 14 heures**

✓ **Public visé:**

Toute entreprise étant amenée à réaliser des travaux d'ITI

✓ **Pré-requis:**

Connaître les métiers de base proches des technologies faisant l'objet du stage.

✓ **Animation:**

La formation sera assurée par Benjamin Lucas, formateur ARFAB Poitou-Charentes

✓ **Moyens pédagogiques:**

- Apports théoriques en salle
- Travaux en sous-groupes / Etudes de cas
- Découverte pratique / démonstration technique
- Travaux pratiques (sur plateaux et/ou en salle)

✓ **Moyens techniques:**

- Support de cours pédagogique
- Salle équipée (projecteur, des isolants, papier et crayons)
- Plateau fixe et mobile
- Maquettes pédagogiques

✓ **Évaluation et sanction de la formation:**

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Fiche d'évaluation à chaud de la formation
- Évaluation des acquis sous forme de QCM, de QUIZZ et de travaux pratiques (avant, pendant et en fin de formation)

## **Jour 2 : Première demi-journée :**

- **De 9h à 10h00** : Travaux en groupe en salle sur : Être capable de lister les techniques à proscrire ainsi que les interfaces indirectes impactant les travaux d'isolation thermique par l'intérieur.
- **De 10h à 10h30** : Travaux en groupe en salle sur : Être capable de programmer les travaux ainsi que la gestion du chantier.
- **De 10h30 à 12h** : Travaux en groupe en plateau technique : Être capable de réaliser les travaux et identifier les points de vigilance lors de la mise en oeuvre.

## **Pause déjeuner de 12h à 13h**

## **Deuxième demi-journée :**

- **De 13h à 15h** : Travaux en groupe sur plateau technique : Être capable de réaliser les travaux et réaliser l'étanchéité à la vapeur d'eau et à l'air.
- **De 15h à 16h30** : Travaux en groupe sur plateau technique : Être capable de déterminer les éléments d'auto-contrôle de réalisation du chantier d'isolation réalisé.
- **De 16h30 à 17h** : Evaluation et QCM individuel d'avaluation des connaissances.